

cette fois inévitablement à l'abîme. Je supplie la Chambre de mesurer toute l'étendue et la profondeur du précipice, pendant qu'elle en a le loisir. Non, n'attendons pas à demain. Proclamons la neutralité du Canada pendant qu'il en est temps encore. Le statut de Westminster nous confère le pouvoir de légiférer quant à notre politique étrangère. Le paragraphe 3 de la loi décrète ce qui suit:

Il est déclaré et statué par les présentes que le Parlement d'un Dominion a le plein pouvoir d'adopter des lois d'une portée extra-territoriale.

La souveraineté complète et définitive du Canada, son abstention totale, absolue de toute intervention dans les guerres extérieures, sa neutralité doivent être proclamées avant que se réalise l'irréparable erreur d'une autre aventure.

Dès que le Gouvernement, durant la session de 1937, eut décidé d'augmenter les crédits militaires, je m'y opposai parce que la loi de la milice et de la défense, telle qu'elle existe dans les statuts du Canada, autorisait l'usage de ces crédits à la participation aux guerres extérieures. Combien de fois depuis n'avons-nous pas demandé de modifier cette loi? Combien de fois n'avons-nous pas protesté de notre attitude exclusivement canadienne, convaincus que nous étions d'accomplir un magnifique devoir envers le pays? Cependant, la loi de la milice et de la défense n'a pas été changée d'un iota.

Dès la session de 1937, nous avons proposé des amendements comportant des réductions aux crédits militaires. Nous fîmes écrasés par le nombre. Quoi qu'il en soit, nous sommes déterminés plus que jamais à répandre et à faire rayonner partout au Canada une mentalité canadienne. Nous n'avons d'autre désir que de vivre en harmonie avec nos compatriotes à quelque race qu'ils appartiennent. Mais nos regards se portent d'abord vers la réorganisation de notre vie économique, si profondément atteinte par notre participation à la dernière guerre. Notre attachement au seul véritable devoir national nous est dicté par un patriotisme exclusivement canadien. Au colonialisme nous continuerons d'opposer l'autonomie du Canada; à la servitude, la liberté. Aux influences secrètes qui essaient, par tous les moyens, de pousser les peuples au carnage et à la guerre, nous continuerons d'opposer une doctrine d'économie, de paix et de souveraineté. Nous regarderons le présent et l'avenir des Canadiens à la lumière des prérogatives nouvelles, garanties et consacrées par le traité de Westminster. Nous continuerons de proclamer, en tout temps et en tout lieu, que nos gou-

[M. Lacombe.]

vernants doivent sans cesse diriger leurs efforts vers les œuvres de vie, non pas vers les œuvres de mort.

Donner à la jeunesse le travail qui ennoblit et féconde toute existence, tel doit être l'idéal de ceux qui président aux destinées du pays. Agir autrement serait mettre en danger de mort toute unité, toute fierté et toute vie nationale. Le peuple canadien n'a qu'une patrie à défendre, le Canada. Cette patrie, nous voulons qu'elle survive au carnage et à la guerre en s'abstenant de toute intervention dans les conflits européens et dans les affaires militaires de quelque nation que ce soit. Aguerrie par un robuste esprit national et par le tranquille et pacifique courage qui fait les peuples heureux et prospères, la nation canadienne doit à son passé glorieux, à son présent et à son avenir de mettre toutes ses ressources en œuvre pour la bonne administration du pays, l'avancement du peuple canadien et la protection exclusive de notre territoire.

J'ai tantôt conseillé au premier ministre d'aviser son Excellence le Gouverneur général de dissoudre le Parlement en vue d'un plébiscite. Dans ce plébiscite, le droit de suffrage devrait être accordé à tous les jeunes gens pouvant être appelés sous les drapeaux, même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de majorité. En effet, n'appartient-il pas d'abord à ceux qui devront payer de leur vie l'irréparable erreur, de décider quelle doit être l'attitude du Canada dans la présente guerre? Ceux qui se sentent à l'abri de toute calamité ont, moins que la jeunesse, le droit d'imposer le suprême sacrifice. Voilà pourquoi, persistant dans mon opposition irréductible à toute participation du Canada aux guerres extérieures, je réclame pour la jeunesse de mon pays cet acte de justice.

Un dernier mot. Ceux qui, consciemment ou inconsciemment, conduiront la nation à sa perte, porteront devant l'histoire la responsabilité effroyable d'avoir prélevé encore une fois l'impôt du sang sur le peuple d'un pays qui n'a rien à voir aux querelles européennes. Les générations futures flétriront ceux qui auront refusé à notre patrie désemparée, meurtrie, épuisée, qui souffre encore si douloureusement, après plus de vingt ans écoulés, des suites de sa participation à la dernière guerre, la neutralité et l'abstention absolue de toute autre participation aux guerres extérieures.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lacroix):

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse: La Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos d'aviser Son Excellence le Gouverneur général que le Canada doit s'abstenir de participer à toute guerre extérieure.